

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 24 septembre 2012 à 19h00 à la salle de réunion du bureau municipal sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : aucune

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R12SE09-233

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée;

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Appel d'offres en commun 120214 pour la fourniture de plaquettes pour des numéros civiques;

3. Varia ;

4. Période de question ;

5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R12SE09-234

Entente entre certaines municipalités dans le but d'accomplir en commun une demande de soumissions pour adjudger un contrat de fourniture et d'installation de plaquettes pour numéros civiques

Considérant que le paragraphe 4^o de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour adjudication d'un contrat;

Considérant que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

Considérant que des municipalités locales membres de la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau, ci-après la MRC, ont antérieurement signifié leur intérêt pour l'accomplissement en commun d'une demande de soumission en vue d'adjuger un contrat pour la fourniture et l'installation de plaquettes pour numéros civiques;

Considérant que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer à la MRC le pouvoir de demander cette soumission et d'adjuger le contrat pour elles et en leur nom.

Considérant qu'à cette fin, l'administration de la MRC a préparé et soumet à ce conseil le document d'appel d'offres intitulé *Appel d'offres en commun 120214 - fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques*, document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

Considérant que ce conseil entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour elle et en son nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

Considérant que le deuxième alinéa dudit article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Marcel St-Jacques, appuyé par monsieur la conseillère Francine Jolivette, propose et il est résolu que la municipalité de Messines:

- se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales de Aumont, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Lac-Sainte-Marie et la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la fourniture des biens et service décrits dans document d'appel d'offres intitulé *Appel d'offres en commun 120214 - fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques* joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- délègue exclusivement à la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;
- engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R12SE09-235

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 18h15.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier